



Quels dispositifs à destination des clubs en temps de crise liée au Covid-19 ?

Webinaire Fédération Française de Gymnastique

Veillez patienter quelques instants

18 Novembre 2020

kpmg.fr





Le mot du Président fédéral

James Blateau



Une collaboration depuis 2013



Etat des lieux



Quels outils pour gérer la crise financière ?



Synthèse des dispositifs mis en place



Echanges



Etat des lieux





Présentation et contexte économique



Impact de la crise du COVID 19 sur l'économie française



Les impacts du Covid 19 en chiffres :

- Le recul du PIB devrait être de l'ordre de **-9 %** en 2020 ;
- Le rebond de l'activité en 2021 (**+7,4 %**), ne permet pas une récupération complète de l'économie, ni en niveau, ni en tendance ;
- Le PIB demeurera fin 2021 à plus ou moins **1,7%** du niveau atteint fin 2019 ;
- **700 000** destructions d'emplois d'ici la fin de l'année, et une stabilisation en 2021 ;
- D'après les estimations de l'étude XERFI, **13,6 millions** de salariés ont bénéficié du régime de chômage partiel

La difficulté de rebond du PIB est en partie due aux :



- **Pertes non-récupérables de production** ;
- **Baisses de l'emploi et des revenus** des ménages ;
- **Freins sanitaires** sur la consommation des ménages.

Sources : Xerfi « les fiches pays conjoncturelles, France, tendances et prévisions Macroéconomiques ».

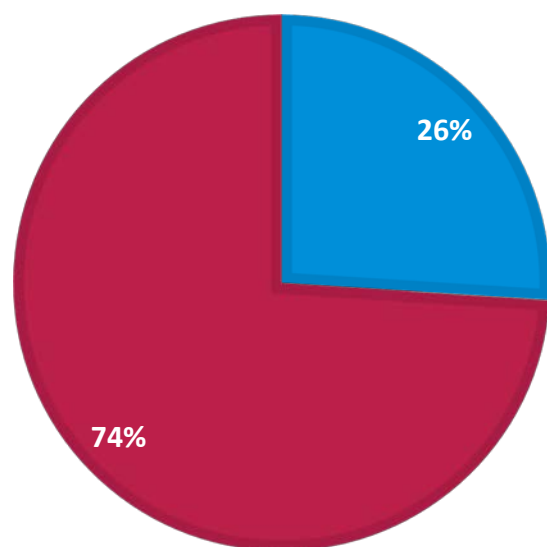
Présentation et contexte économique



Impact de la crise du COVID 19 pour les associations sportives

IMPACT SUR LES LICENCES

■ Pas de perte significative ■ Baisse significative



78% des clubs confirment avoir enregistré une perte économique



Baisse des recettes de l'ordre de 376 millions d'euros (dont 260 liés aux cotisations)



En mai, 70 % des structures fermées administrativement avaient un budget inférieur à 50 000 euros



73 % des structures sportives ont eu recours à l'activité partielle

Sources : étude réalisée par le CNOSF, recherche et solidarité, #COVID 19 : quels impacts sur votre association



Présentation et contexte économique



COVID 19 : un impact en trois temps



Gestion de crise

- Gestion de l'arrêt de l'activité
- Situation financière immédiate de la structure
- Prévisionnel de trésorerie
- Relations avec vos membres

Gestion de la saison

- Adapter son organisation
- Faire les démarches appropriées
- Reprise de l'activité.
- Relations avec vos membres

Pérénnisation de la structure

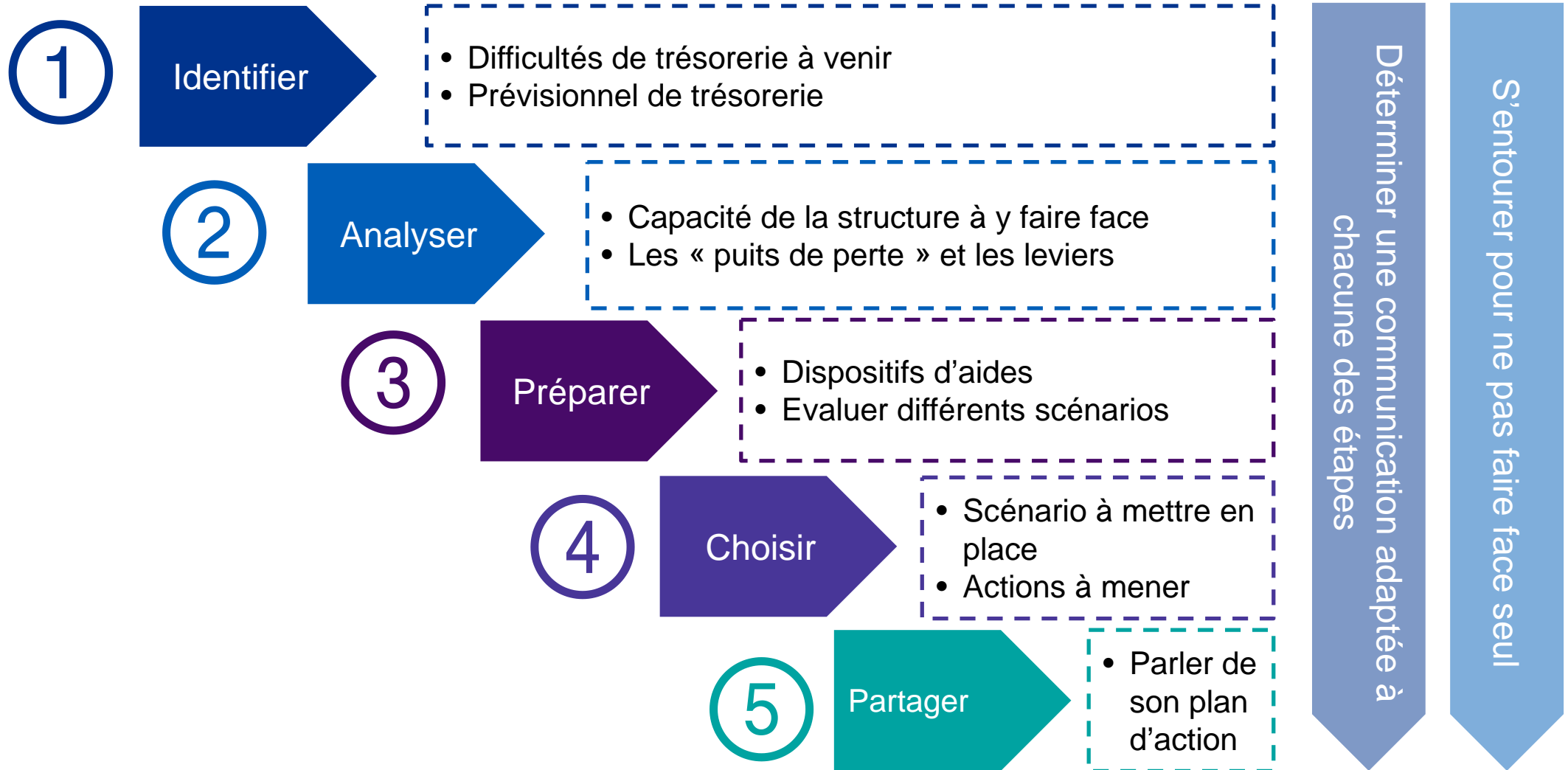
- Modèle économique
- Relations avec les parties prenantes
- Relations avec vos membres



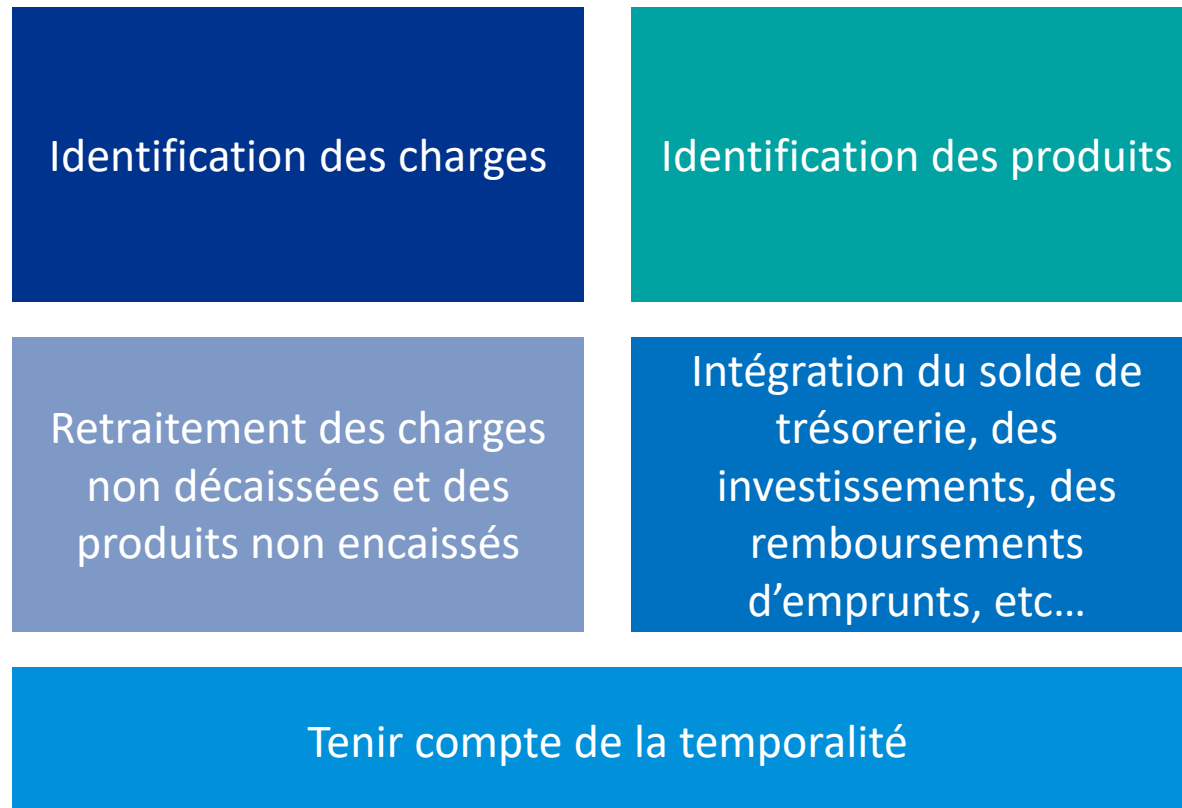
Quels outils pour gérer la crise financière ?



■ Identifier les impacts financiers



Construire un prévisionnel de trésorerie



Construire un prévisionnel de trésorerie



ACCÈS SITE FÉDÉRAL MÉDICAL CONTACT PHOTOGYM FFGYM LICENCE ME DÉCONNECTER

MONCOMPTE | Fédération Française Gym

Bienvenue, david.vallee
David Vallee




MON ESPACE HAUT NIVEAU COMPÉTITION EVOLUGYM EMPLOI/FORMATION

Mon Compte FFGym > Mon espace > Ma reconnaissance - Mes labels > Les outils QualiClub

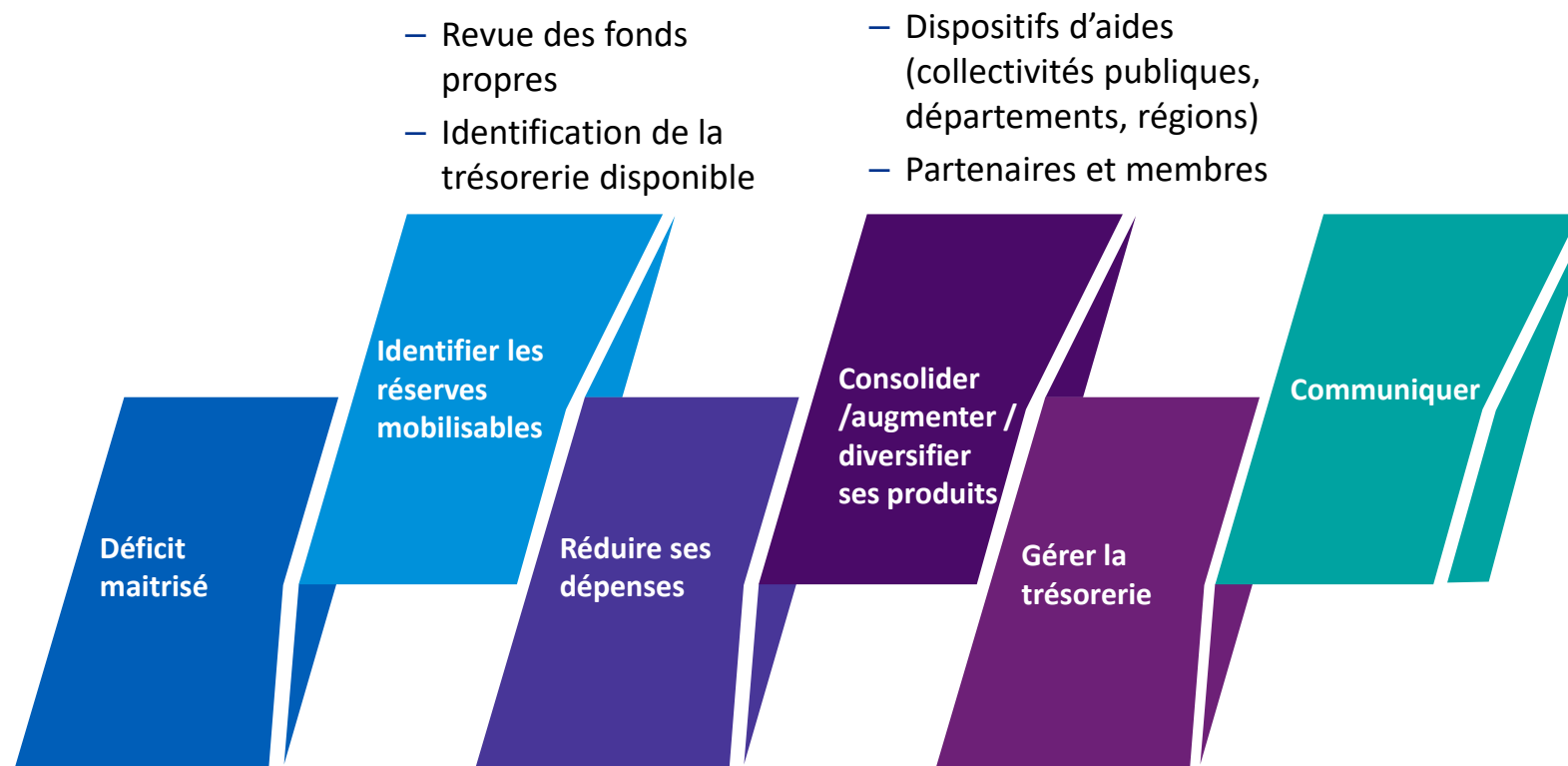
Opération QUALICLUB

Dans le cadre de l'opération QualiClub, retrouvez ci-dessous les documents utiles pour vous aider dans la structuration de votre club.

VITALITÉ ASSOCIATIVE

	31/01/2020 2.1.1 - AR - Projet associatif FFG.doc	TÉLÉCHARGER
	31/01/2020 2.1.3 - OR - Budget prévisionnel.xlsx	TÉLÉCHARGER
	06/11/2020 2.1.3 - OR - Budget de Trésorerie.xlsx	TÉLÉCHARGER

■ Identifier les leviers



- Mise en place de budgets prévisionnels
- Contrôle des engagements de dépenses
- Outils de suivi, etc
- Saisons 2020-2021 et 2021-2022

- Dispositifs d’aide (activité partielle, exonération de cotisations)
- Revue des contrats
- Analyse des autres postes de charges

- Dispositifs d’aides
- Renégociation des emprunts
- Délais de règlement
- Encaissements à recevoir et charges à décaisser

Ne pas rester seul - un écosystème à vos cotés



Le bureau

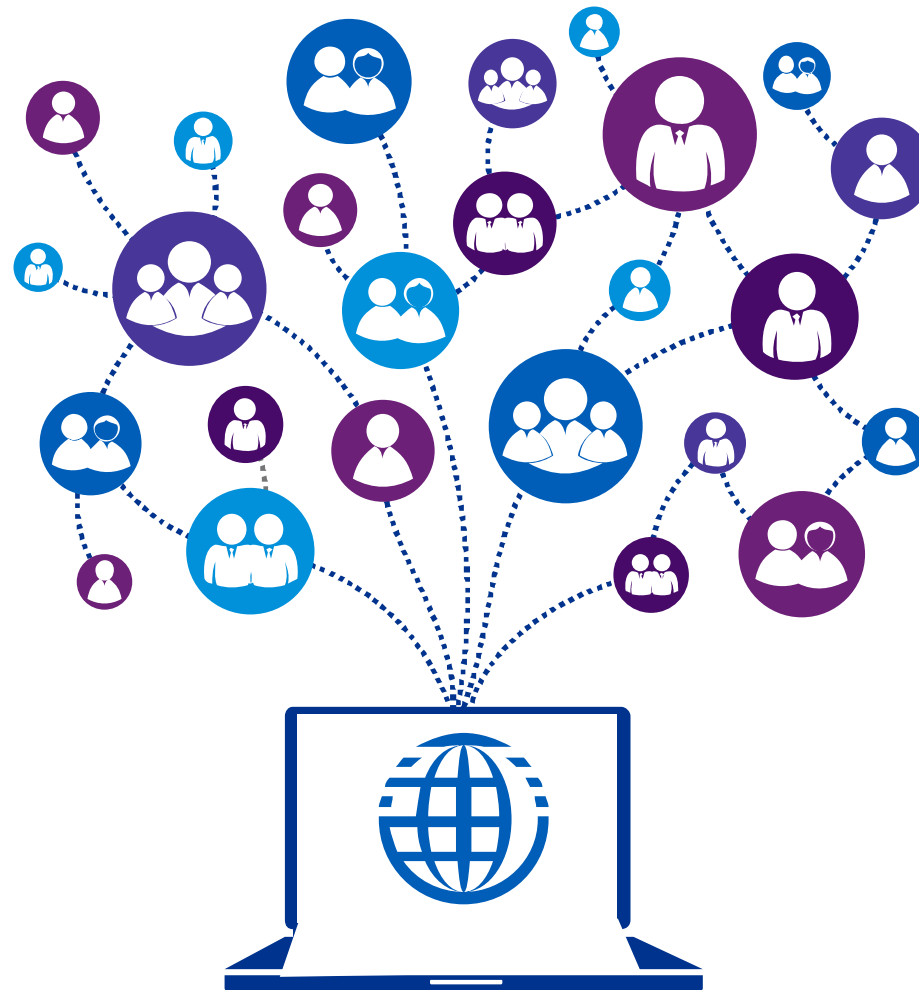
Les administrateurs

Les membres

Les parents de sportifs

Vos comités

La Fédération et son réseau de 1 400 clubs



Vos financeurs
(collectivités publiques,
municipalités)

L'administration fiscale,
l'URSSAF, etc

Les banques

Votre expert-comptable

Un mandataire ad-hoc



Synthèse des dispositifs mis en place





■ Place des clubs dans les différents dispositifs



“

Les associations sportives trouvent bien leur place dans les différents dispositifs d'aide mis en place par le gouvernement

”



Place des clubs dans les différents dispositifs



Secteurs sinistrés (S1)

[...]
Gestion d'installations sportives (93.11)
Activités de clubs de sports (93.12)
Activité des centres de culture physique (93.13)
Autres activités liées au sport (93.19)
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes (93.21)
Autres activités récréatives et de loisirs (93.29)
[...]

Les associations sportives sont bien intégrées dans les secteurs sinistrés

Activité économique

Vous êtes éligibles si vous répondez à au moins un des critères suivants :

- Vous employez du personnel salarié ;
- Vous êtes soumis à des obligations fiscales ;
- Vous bénéficiez de transferts financiers publics (concours publics ou subventions publiques)

Les associations sportives exercent une activité économique



Place des clubs dans les différents dispositifs



Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires

Total des ressources de l'association

- dons des personnes morales de droit privé
- subventions d'exploitation
- subventions d'équipement
- subventions d'équilibre)

La notion de chiffre d'affaires est adaptée aux associations



Dispositifs généraux



Enjeux

Gestion des ressources humaines

Préserver la trésorerie



Points clefs des réponses apportées

- Activité partielle
- Exonération des cotisations sociales

- Le fonds de solidarité
- Les prêts garantis par l'Etat
- Subvention prévention COVID

D'autres dispositifs





LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LES TERRITOIRES

Guide d'accompagnement des membres du CNOSF



COVID : Acomptes sur subventions aux associations

Versement d'un acompte sur les subventions aux associations

#COVID-19

LA RÉGION AUX CÔTÉS DU SECTEUR ASSOCIATIF SPORTIF ET CULTUREL

4,3 M€ pour un fonds d'urgence, le maintien des aides aux événements annulés et le renforcement des aides existantes

Retrouvez ici le détail des aides

0 800 200 402 Service à appel gratuit





FONDS D'AIDE ASSOCIATIF EXCEPTIONNEL

Département de la Gironde
Crise sanitaire « Covid 19 »

COVID-19 : BÉNÉFICIAIRE DU FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL POUR LES ASSOCIATIONS NANTAISES (DONT SPORTS)

Face à la crise sanitaire, la Ville de Nantes se mobilise en créant un fonds de soutien exceptionnel pour les associations nantaises. Ce fonds de soutien est une réponse opérationnelle aux difficultés que traversent les associations

Le Conseil Municipal propose 500 000 € d'aides aux entreprises, 300 000 € aux associations



De multiples dispositifs déployés par de nombreux acteurs



Rester en veille et se renseigner sur les dispositifs existants



Ne pas hésiter à faire différentes demandes



https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/Developpement/Vie_associative/guide_dispositifs_financiers_2020.pdf

■ Annonces du gouvernement



Aide à la prise de licences à travers la mise en place d'un « Pass'Sport » (100 millions d'euros »)



Alimentation du fonds d'urgence de 15 millions d'euros supplémentaires



Création d'un fonds de compensation pour amortir les pertes des fédérations en termes de licences



5 000 postes de services civiques fléchés vers le sport



Volonté d'un retour des mineurs dans les associations sportives en décembre



Campagne de communication nationale pour a promotion du sport



SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET PLAN DE RELANCE DU SPORT

Quels dispositifs pour quels bénéficiaires ?



Le Gouvernement a mis en place des dispositifs de soutien économique inédits pour accompagner l'économie française dans la crise.

Le sport fait partie des secteurs les plus impactés. Aussi, en complément des aides de droit commun, des dispositifs de sauvegarde sectoriels et un plan de relance ad hoc sont mis en place pour soutenir les acteurs du sport.



https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_webinaire_planderelance-sport181120.pdf



Zoom sur l'activité partielle



	Activité partielle droit commun jusqu'au 31/12/2020	Activité partielle Secteurs protégés jusqu'au 31/12/2020
Indemnités versées au salarié	Aucun changement : 70 % de sa rémunération brute (environ 84 % du salaire net) et au minimum le SMIC net.	
Prise en charge par l'État et l'Unedic de l'indemnité versée au salarié	85 % de l'indemnité versée au salarié dans la limite de 4,5 SMIC.	100 % de l'indemnité versée au salarié dans la limite de 4,5 SMIC.
Indemnité versée à l'employeur	60 % du salaire brut	70 % du salaire brut



Zoom sur les exonérations de charges



Annonces de Bruno Lemaire – conférence de presse du jeudi 29 octobre 2020

Entreprises concernées	Effectif	Exonérations ou mesures exceptionnelles
Toutes les structures fermées administrativement	Moins de 50	Exonération totale de cotisations sociales patronales et salariales
Tourisme Hôtellerie Restauration Sport Culture Événementiel ayant subi une baisse du chiffre d'affaires de 50%	Moins de 250	
Entreprises qui ont déjà reporté des cotisations sociales		Remises exceptionnelles au cas par cas pour les entreprises en grandes difficultés

- Exonération de plein droit à réaliser directement sur la DSN
- Se rapprocher de vos gestionnaires de paies afin de vérifier si ces exonérations ont bien été appliquées



Zoom sur le fonds de solidarité



Dispositif reconduit pour les mois d'octobre et novembre

- ✓ Dispositif ouvert aux associations de **moins de 50 salariés**, sans condition de CA ou de bénéfice
- ✓ Elles ont fait l'objet d'une **interdiction d'accueil au public** ou **ont subi une baisse de CA d'au moins 50%**
- ✓ **Montant de l'aide égal à la perte de CA** limité à différents plafonds
- ✓ **Début d'activité** : avant le 30/09/2020

Quel délai ?

- ✓ L'aide est à solliciter **dans les 2 mois suivant la période concernée**

Zoom sur le fonds de solidarité



Secteurs d'activité	Perte de chiffre d'affaires au titre du mois considéré	Octobre		Novembre
		Zone de couvre feu	Hors zone de couvre feu	
Entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil au public		333€ par jour d'interdiction		10 000 €
Entreprises des secteurs particulièrement touchés S1 * Ex : Hôtellerie, Restauration, Cafés, Tourisme, Évènementiel, Sport, Culture	+ de 50%	10 000 €		10 000 €
	Plus de 70%		10 000€ dans la limite de 60% du CA mensuel	
	entre 50% et 70%		1 500 €	

* La liste des secteurs figure aux ANNEXES 1 & 2 du décret 2020-371 du 30 mars 2020, à jour des récents décrets

- Chiffre d'affaires = total des produits d'exploitation – subventions – dons
- Calculer le chiffre d'affaires : tenir compte du *prorata temporis* sur le calcul des produits licences
- Prise en charge de la baisse du chiffre d'affaires dans la limite de 10 000 € sur le mois de novembre



Zoom sur le Prêt garanti par l'Etat



Le dispositif

Un prêt garanti par l'état pouvant représenter 25 % du chiffre d'affaires

Les bénéficiaires

Les associations sportives peuvent bénéficier de ce dispositif

L'interlocuteur privilégié

La Banque



Zoom sur la subvention prévention COVID



Dispositif de l'assurance maladie

- ✓ Investissements dans les équipements de protection ou de distanciation sociale
- ✓ Aide proposée jusqu'à l'épuisement du budget alloué par l'Assurance Maladie
- ✓ Montant correspondant à 50 % de l'investissement hors taxes conditionné à un montant minimum d'investissement de 1 000 € HT et plafonné à 5 000 €.
- ✓ Demande à réaliser sur le site net-entreprises en passant par le compte accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP) de votre structure.



Echanges



Le mot du Trésorier fédéral

Pascal Jourdan



Animateurs

David Vallée
Directeur Exécutif FFGYM
david.vallee@ffgym.fr

Thomas Descamps
Manager KPMG ESS
tdescamps@kpmg.fr

kpmg.fr



Cette proposition a été réalisée par KPMG S.A. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Les informations contenues dans ce document sont valables à sa date de publication. Nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Cette proposition est soumise au respect des négociations, des accords et contrats signés. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.